Croisade contre les antennes relais sur les clochers En France, sur les 47•000 antennes-relais, 700 sont installées au sommet des églises. Certains évêques en ont assez. Des paroissiens aussi.

Delphine de Mallevoüe 20/05/2008 | Mise à jour : 08:00 |

Les antennes-relais de téléphonie mobile ne sont plus en odeur de sainteté dans l'Ain. Présentes dans douze clochers du département, elles viennent d'être mises à l'index par l'évêché qui a décidé de ne plus renouveler les contrats avec les opérateurs. Les raisons invoquées ? Le principe de précaution et le respect des lieux de culte. «Même si ce sont des endroits privilégiés pour installer des émetteurs, a commenté Mgr Guy Bagnard, évêque de Belley-Ars, dans l'Ain, les clochers sont faits pour porter des croix, pas des antennes.»

En France, sur les 47 000 antennes-relais, 700 sont installées dans les clochers, d'après l'Association française des opérateurs de téléphonie mobile (Afom). Même si les tarifs varient en fonction de nombreux critères, elles rapporteraient en moyenne 4 000 € par unité et par opérateur aux municipalités qui les hébergent. Les contrats, tripartites, lient l'opérateur mobile, la mairie, qui est propriétaire de l'édifice, et l'église qui, bien que locataire, reste affectataire et donc souvent décisionnaire en bout de course. Selon la Conférence des évêques de France qui affirme ne pas avoir de «position» en la matière et confie à chaque évêque «la tâche de décider», la problématique des antennes est faite «en concertation avec la municipalité et les riverains».

«Le point le plus haut»

Dans l'Ain, en l'occurrence, l'évêque de Belley-Ars avait signifié dès 2002 aux opérateurs concernés son intention de ne pas renouveler les contrats. «Il a toujours été clair là-dessus, certifie un habitant de Treffort-Cuisiat, dans l'Ain, simplement les prêtres ne lui demandent pas toujours l'autorisation avant l'installation d'une antenne.» Des curés négligents à qui l'évêque n'aurait pas manqué de sonner les cloches.

C'est précisément à Treffort-Cuisiat, petite bourgade de 2 000 âmes que se sont joués les premiers actes de cette croisade contre les ondes. Il y a exactement huit ans, date de l'installation des trois antennes Bouygues dans le clocher, durée aussi du contrat qui arrive à échéance en novembre prochain. Craignant pour leur santé, une centaine de riverains se sont regroupés en association qui, à force de combats, viennent de se faire entendre. L'antenne va être délocalisée à la sortie de la commune, loin des habitations, n'amputant ainsi pas la commune des 3 872 € qu'elle percevait. Mais le maire l'avait promis : s'il était élu, il «régleraitle sort» de cette antenne brouilleuse de paix dans les foyers.

Cela étant dit, la disparition de ces installations «soulève un vrai problème, selon un maire du centre de la France, car, en zone rurale, le point le plus haut est souvent le clocher». Pour cet autre élu, c'est un avantage d'une autre nature qui se perd si les curés refusent le droit de cité aux antennes : «En installant les émetteurs, on en profitait pour négocier avec les techniciens des petites réfections de l'église à l'œil»…